

MONZE' INFOS

Bulletin d'information municipale

Décembre 2023



Voeux du Conseil Municipal

Une année pousse l'autre et nous nous trouvons déjà à mi-mandat. L'occasion bien sûr de faire un bilan de nos décisions et de notre action dans un contexte toujours difficile.

Notre quotidien avait été bouleversé par la crise sanitaire... Le covid est toujours présent mais nous sommes passés à autre chose, l'actualité suit son cours... Guerre en Ukraine, inflation inédite, crise énergétique, atteintes multiples aux valeurs de notre République et à la laïcité.

Dans cette ambiance anxiogène, la vie municipale garde le cap, toujours guidée par l'intérêt public avec le sens du service pour tous.

C'est dans cet esprit que nous votons nos budgets et le montant des impôts. L'augmentation de l'assiette de l'impôt foncier de 8% est due à l'inflation et décidée par l'Etat.

Votre Conseil Municipal a gardé à 1% la hausse de l'impôt pour ne pas asphyxier davantage notre porte monnaie.

Comme vous pouvez le constater le projet le plus important de ce mandat, les travaux de sécurisation de la RD3 sont en cours et ils seront terminés en principe à la fin du premier semestre 2024.

Nous aurons l'occasion d'évoquer ces travaux, les projets à venir et la vie de notre commune au cours de la cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 27 janvier prochain à 11h30.

En attendant, le Maire et son Conseil Municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année dans l'harmonie et la fraternité chère à notre République.

Chat va pas

La population de félidés est en augmentation exponentielle dans notre village ce qui crée de nombreux désagréments. Il faut savoir qu'un couple de chats non stérilisés peut théoriquement engendrer une descendance de 20 000 chats en 4 ans. Aussi, nous appelons à la responsabilité de chacun pour faire stériliser vos chats. Le Conseil Municipal, pour sa part, vient de signer une convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages pour l'année 2024 avec la fondation 30 Millions d'Amis. Nous allons donc engager une campagne de stérilisation qui sera prise en charge financièrement par moitié sur le budget communal. Un effort à la mesure du problème.

Un Arboretum

Nous poursuivons nos actions pour revitaliser notre forêt incendiée le 14 août 2019. L'été dernier une éleveuse d'ovins installée à Pradelles-en-Val, Véronique EXPERT est venue en estive faire paître son troupeau. Avec le concours de généreux donateurs, de l'ONF et de l'association 1 Million d'Arbres, nous projetons de créer un arboretum qui deviendra un endroit pédagogique pour les enfants de nos écoles et un lieu de promenade et de sensibilisation à la végétation méditerranéenne pour tous.

L'Eglise

La restauration de l'église de notre village reste un enjeu de longue haleine. Nous sommes soutenus par l'association des Amis du Patrimoine et la Fondation Nationale du Patrimoine avec laquelle nous avons signé un partenariat. La fête "Il était une fois à Monze : la Belle Epoque" organisée le dimanche 13 août a permis d'augmenter la cagnotte de 7 000€ grâce à son succès. Cette manifestation festive sera renouvelée le 11 août prochain.

Au fil des jours

tous les jeudis soir - concours de belote de la MJC

6 janvier - loto de la MJC

21 janvier à 16h - concert de Gospel

27 janvier 11h30 - vœux du Maire et du Conseil Municipal

22 juin en soirée - concert de la fête de la musique

Déchets et encombrants

en 2024

Ramassage des encombrants

Votre commune propose un service gratuit d'enlèvement des encombrants. **Inscrivez-vous** au plus tard le jeudi précédant le passage.

 **04.68.78.85.39**

 **mairiedemonze@orange.fr**

En cas de volume trop important ou de déchets ne figurant pas sur la liste, le dépôt doit être effectué par vos soins en déchèterie.

Service-Public.fr 

L'abandon de déchets dans la rue

C'est **135€** d'amende à régler **dans les 45 jours**

Au delà de ce délai, l'amende passe à **375€**

Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).

Quand ?

Une fois par mois, le lundi :

8 janvier	8 juillet
12 février	5 août
11 mars	9 septembre
8 avril	14 octobre
13 mai	4 novembre
10 juin	9 décembre

Quoi ?

les appareils électroménagers
les lave-vaisselles
les machines à laver
les gazinières
les petits meubles
les matelas
les sommiers
la ferraille

Où ?

Le ramassage est effectué devant chez vous. Vous pouvez y déposer vos encombrants la veille, en étant vigilant à ne pas gêner la circulation.

Tris des biodéchets obligatoire

Conformément à la loi européenne anti-gaspillage de 2020, **le tri des biodéchets devient obligatoire à partir de janvier 2024.**

Pour répondre à ce besoin, la commune travaille à mettre en place un composteur collectif en partenariat avec la Covaldem 11. Vous pouvez également obtenir un composteur individuel à prix réduit en vous rapprochant directement de la Covaldem.

Covaldem 